



RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

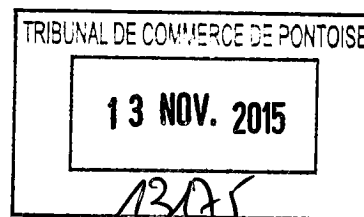
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1976 B 00506
Numéro SIREN : 306 460 742
Nom ou dénomination : SOGOREX

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2015 sous le numéro de dépôt 13175



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30/09/2015

L'an deux mille quinze, le trente septembre, l'associée unique a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de gestion,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2015,
- Affectation du résultat enregistré au titre de l'exercice clos le 31/03/2015,
- Reconduction des mandats des Directeurs Généraux, du Comité de Direction,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Conventions réglementées relevant des dispositions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
- Quitus aux dirigeants,

L'assemblée est présidée par Michel BASSET.

Le Président constate que l'actionnaire unique représentant la totalité du capital social est représentée par ses gérants et que l'assemblée peut donc valablement délibérer. Le commissaire aux comptes AXCIO, dûment convoqué, est excusé.

Le Président expose les termes des rapports concernant :

- la gestion et les projets de la société,
- la certification des comptes annuels par le commissaire aux comptes,
- les transactions de la société relevant des dispositions applicables aux conventions réglementées par le Code de Commerce,

Il commente les comptes soumis à l'approbation de l'associée unique.

Il répond aux questions posées, puis, plus personne ne demandant la parole, il soumet les résolutions suivantes au vote de l'assemblée.

RESOLUTION PRELIMINAIRE :

L'associée unique constate avoir été régulièrement convoquée, être suffisamment informée et apte à valablement délibérer.

Cette résolution est adoptée

PREMIERE RESOLUTION :

L'associée unique approuve le rapport de gestion concernant l'exercice clos le 31/03/2015.

Cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION :

L'associée unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/03/2015, tels qu'ils lui sont présentés et faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 118 575,57 euros.

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de 118 575,57 euros en totalité au crédit du compte de report à nouveau. Le solde créditeur de ce compte passera de 27 304,09 euros à 145 879,60 euros,

Rappel des distributions de dividendes :

- lors de l'assemblée du 15/09/2005 d'approbation des comptes arrêtés au 31/03/2005, l'assemblée avait décidé de distribuer 10 000 euros de dividendes,
- puis lors de l'assemblée du 29/09/2006 d'approbation des comptes arrêtés au 31/03/2006, l'assemblée avait aussi décidé de distribuer 20 000 euros de dividendes,
- ensuite, lors de l'assemblée du 17/09/2007 d'approbation des comptes arrêtés au 31/03/2007, l'assemblée avait à nouveau décidé de distribuer 20 000 euros de dividendes,
- puis lors de l'assemblée du 11/09/2008, d'approbation des comptes au 31/03/2008, les associés avaient encore décidé de distribuer 20 000 euros,
- au cours de l'assemblée du 29/09/2009 d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2009, les associés ont décidé de distribuer 20 000 euros,
- lors de l'assemblée du 30/9/2011 d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2011, les associés ont décidé de distribuer 12 000 euros, dont 2 000 non éligible à l'abattement de 40 %,
- à l'occasion de l'assemblée du 15/06/2012 d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2012, les associés ont décidé de distribuer 10 800 euros, dont 1 800 non éligible à l'abattement de 40 %,
- à l'occasion de l'assemblée du 30/06/2014 d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2014, les associés ont décidé de distribuer 50 000 euros, non éligible à l'abattement de 40 %,
- puis lors de l'assemblée du 30/03/2015, les associés ont encore décidé de distribuer 100 000 euros, non éligibles à l'abattement de 40 % ;

En dehors des distributions de dividendes intervenues en 06/2014 et 03/2015 et d'une partie de celles relatives aux exercices clos les 31/03/2011 et 31/03/2012, ces distributions étaient éligibles à l'abattement de 40 %, et ont pu donner lieu à option pour le prélèvement libératoire. Antérieurement au 15/09/2005, la société n'avait jamais distribué de dividendes.

Cette résolution est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'associée unique approuve les conventions réglementées concernant les transactions intervenues directement ou indirectement entre un ou plusieurs associés et la société, ainsi que les termes du rapport spécial du commissaire aux comptes

Cette résolution est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Michel BASSET de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée La société CAPA Comptabilité Assistance Précision Analyses, s.a.r.l. au capital de 202 500 euros, dont le siège social est situé 27 Avenue des Béthunes 95310 SAINT OUEN L'AUMONE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PONTOISE sous le numéro 522 723 535, représentée par l'un des gérants.

Cette résolution est adoptée.

SIXIEME RESOLUTION

L'associée unique renouvelle les mandats des Directeurs Généraux et du Comité de Direction, elle donne quitus au Président, aux Directeurs Généraux et au Comité de Direction pour leur action au cours de l'exercice clos le 31/03/2015.

Cette résolution est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

